

**MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**Monsieur le Président,  
Madame et Monsieur les Ministres,  
Madame la Secrétaire d'État,  
Chers Collègues,**

Le projet de budget 2026 du Ministère de la Jeunesse et des Sports est arrêté à **39. 130. 877. 740 de F CFA** en Autorisations d'Engagement (AE) et à **38. 961. 414. 380 de F CFA** en Crédits de Paiement (CP).

Par programme, ce projet de budget est réparti comme suit :

**Programme 1574 : Pilotage, Coordination et Gestion administrative**

Pour l'exercice 2026, les crédits de ce programme sont estimés à **5. 703. 605. 067 de F CFA** en AE et à **5. 534. 141. 707 de F CFA** en CP.

Par nature économique de dépenses, ces différents crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **3. 050. 469. 640 de F CFA** en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **1. 665. 135. 427 de F CFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **530. 000. 000 de F CFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **458. 000. 000 de F CFA** en AE et **288. 536. 640 de F CFA** en CP.

**Programme 2059 : Développement de la pratique et des performances sportives**

Pour l'exercice 2026, les crédits dudit programme sont évalués à **30. 786. 052. 247 de F CFA** en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de Personnel : **228. 930. 000 de F CFA** en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **10. 172. 423. 250 de F CFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **11. 619. 750. 000 de F CFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **8. 764. 948. 997 de F CFA** en AE et en CP.

**Programme 2070 : Promotion sociale et économique des jeunes**

Pour l'exercice 2026, les crédits dédiés à ce programme sont arrêtés à **2. 641. 220. 426 de F CFA** en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **294. 848. 000 de F CFA** en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **676. 372. 426 de F CFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **400. 000 000 de F CFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **1. 270. 000. 000 de F CFA** en AE et en CP.

Votre Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, élargie à la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs a examiné, en sa séance du lundi 10 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Chérif Ahmed DICKO, Président de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, le projet de budget 2026 du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Gouvernement était représenté par Madame Khady DIENE GAYE, Ministre de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Cheikh DIBA, Ministre des Finances et du Budget, et Madame Marie Rose Khady Fatou FAYE, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a, d'abord, au nom de la Commission élargie, souhaité la bienvenue aux membres du Gouvernement, ainsi qu'à leurs collaborateurs, tout en leur adressant ses félicitations et vœux de succès dans l'accomplissement de leurs missions.

Il a ensuite donné la parole à Monsieur El Hadji GUEYE, Président de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs qui, après des mots de félicitations et d'encouragements, a invité Madame le Ministre à présenter le projet de budget de son département.

À l'entame de son propos, Madame le Ministre a adressé ses sincères salutations à Messieurs les Présidents et à tous les membres de la Commission élargie. Elle s'est, par la suite, réjouie d'être devant les Représentants du peuple pour l'examen du projet de budget 2026 de son ministère.

À cet effet, elle a indiqué que ledit projet de budget est élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda national de Transformation (ANT) qui ambitionne de faire du Sénégal, à l'horizon 2050, un pays souverain, juste et prospère. Décliné dans sa phase quinquennale en Stratégie nationale de Développement (SND), dira-t-elle, ce référentiel accorde une place importante à la promotion de l'activité sportive en tant que vecteur de développement économique et social en faveur des jeunes.

Au plan sectoriel, Madame le Ministre a informé que la stratégie est bâtie autour de la vision : « **La Jeunesse et les Sports vecteurs de transformation économique et**

**sociale, dans un Sénégal souverain, juste et prospère », avec trois objectifs stratégiques ci-après :**

- promouvoir une Jeunesse saine et épanouie, actrice de transformation socio-économique du Sénégal ;
- construire un système sportif accessible et performant contribuant durablement au développement économique et social ;
- promouvoir un pilotage performant du secteur de la Jeunesse et des Sports.

Par la suite, elle a présenté les programmes, actions et activités, tout en mettant en exergue les réalisations et défis, ainsi que les priorités stratégiques pour l'année 2026. Ces différents points d'intervention de Madame le Ministre sont détaillés dans le document qu'elle a transmis à vos Commissaires.

Prenant la parole à la suite de Madame le Ministre, vos Commissaires lui ont d'abord adressé leurs félicitations et encouragements pour les efforts engagés à la tête de ce département qui occupe une place stratégique dans le développement du capital humain. Ils lui ont, ensuite, souhaité plein succès dans l'accomplissement de ses missions avant de lui faire part de leurs préoccupations et suggestions.

Vos Commissaires ont salué les mesures adoptées pour réguler et mieux organiser les compétitions de lutte et le Mouvement « *Navétanes* », en particulier la décision de fixer la période de la saison sportive du 15 juillet au 15 octobre 2025. Certains ont, néanmoins, souligné les difficultés d'application de cette réforme lors de la première année d'expérimentation. C'est ainsi qu'ils ont sollicité une dérogation temporaire permettant de terminer les phases finales des compétitions de football déjà engagées, afin de ne pas compromettre la saison prochaine.

D'autres ont attiré l'attention de Madame le Ministre sur les impératifs de sécurité, en précisant que la prolifération des Associations sportives et culturelles (ASC) au sein d'un même quartier nourrit parfois des rivalités exacerbées et des violences. Ils ont, à cet égard, suggéré de rationaliser le nombre d'ASC par quartier ou par village, d'exiger que chaque structure dispose d'une équipe de secouristes formés, et de renforcer la sensibilisation des jeunes aux valeurs de fair-play, de non-violence et de citoyenneté.

Au-delà de ces mesures, certains Commissaires ont défendu une position plus tranchée, estimant qu'il conviendrait, soit de supprimer purement et simplement le Mouvement « *Navétanes* », soit, à tout le moins, d'en suspendre les activités pour une période déterminée, en vue d'une réflexion approfondie pour des réformes structurelles. Ils ont d'ailleurs considéré que le sport scolaire et universitaire, ainsi que les activités agricoles encadrées, constituent des alternatives plus utiles pour l'occupation des jeunes durant les vacances, en cohérence avec les priorités nationales de formation, d'employabilité et d'autonomisation économique.

Sur les préoccupations relatives aux infrastructures de jeunesse, vos Commissaires ont constaté que le projet de construction des Maisons de la Jeunesse et de la Citoyenneté, initialement prévu dans les quarante-six (46) départements, n'a pas connu le niveau d'exécution escompté. En effet, souligneront-ils, de nombreuses maisons restent inachevées ou non fonctionnelles, en particulier dans les départements de Bambey, Koungheul, Vélingara, Linguère, Mbacké, Kédougou, Kolda et Médina Yoro Foulah. Par conséquent, il a été demandé un audit complet de ce projet, afin de situer les responsabilités mais également de proposer un nouveau projet réaliste pour la finalisation et la mise en service des différentes infrastructures qui ont été prévues.

Vos Commissaires ont, parallèlement, insisté sur la nécessité de prévoir un programme d'entretien et de réhabilitation des Maisons de la Jeunesse et de la Citoyenneté, ainsi que des Centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS), dont plusieurs se trouvent dans un état de dégradation avancée, comme celui de Diourbel. Ils ont, à ce propos, sollicité la réhabilitation du CDEPS de Sédhiou, la dotation en matériel de bureau du CDEPS de Médina Yoro Foulah, tout en mettant l'accent sur le déficit de collaboration entre le CDEPS de Tivaouane et les communes de son ressort.

Abordant la question des infrastructures sportives, vos Commissaires ont, relativement à l'important programme de construction de stades et d'équipements sportifs de proximité, déploré certaines réalisations dépourvues d'équipements essentiels, ainsi que les nombreux chantiers en retard ou complètement à l'arrêt. À cet égard, ils ont cité, à titre illustratif, le stade de Guinguiné, en construction depuis 2005, le stade Massène SENE de Fatick, toujours en attente de la réalisation d'une seconde tribune, ainsi que les stades régionaux de Sédhiou et de Kédougou, dont l'achèvement est attendu avec insistance par les bénéficiaires.

S'agissant particulièrement de la région de Sédhiou, il a été demandé l'installation de projecteurs au niveau du stade municipal, afin de permettre l'organisation de rencontres nocturnes. En plus, il a été souhaité qu'il soit étudié la possibilité d'y aménager un complexe sportif multifonctionnel, capable de répondre aux besoins diversifiés des jeunes de la région et de favoriser l'émergence d'autres disciplines sportives.

Vos Commissaires ont, en outre, signalé que plusieurs terrains de sport demeurent non aménagés dans certaines localités du département de Fatick, notamment à Diofior, Niakhar et Tattaguine. Ils ont aussi rappelé le manque d'infrastructures sportives, en particulier de terrains de football, dans le département de Keur Massar et ont, à ce titre, réitéré la demande de construction d'un stade départemental. Des préoccupations similaires ont été exprimées pour le département de Goudomp où la réalisation d'un stade départemental a été sollicitée, ainsi que pour la commune de Dahra et les départements de Malem Hodar et de Vélingara, pour lesquels il a été

demandé la mise en place de complexes sportifs multifonctionnels permettant une réelle diversification des disciplines et une meilleure structuration du sport de masse.

Dans la même perspective de rééquilibrage territorial, vos Commissaires se sont informés sur le démarrage effectif du projet de construction d'un stade départemental à Gossas, qui avait nécessité une délibération de la commune éponyme portant mise à disposition, au profit de l'État, d'une parcelle de quatre (04) hectares. Ils ont, en plus, réclamé la construction de tribunes, la pose de pelouses synthétiques et l'installation de projecteurs dans les différents stades municipaux du département de Gossas.

Dans la même dynamique, vos Commissaires ont proposé l'érection du stade municipal de Mbacké en stade départemental et, plus globalement, le renforcement des infrastructures sportives de ce département. Ils ont, de surcroît, sollicité la réhabilitation du stade Maître Babacar SEYE de Saint-Louis, la relance des travaux du stade de Sangalkam, la construction d'une tribune au stade municipal de Médina Sabakh et d'une seconde tribune au stade départemental de Bambey, la dotation de pelouses synthétiques aux stades municipaux dans les départements de Médina Yoro Foulah et de Linguère, ainsi que le démarrage des travaux du stade départemental de cette dernière localité.

À ce niveau, vos Commissaires ont interpellé Madame le Ministre sur les allégations d'un journaliste portant sur un présumé scandale concernant un projet de réalisation de douze (12) infrastructures sportives pour un montant de 14 milliards de F CFA, dont 12 milliards auraient déjà été décaissés sans qu'aucune infrastructure ne soit livrée. Ils ont ainsi demandé que toute la lumière soit faite sur cette affaire et, de manière générale, sur l'ensemble des chantiers inachevés relatifs aux infrastructures sportives ayant déjà fait l'objet de paiements partiels.

La question de la fonctionnalité des stades réhabilités dans le cadre de la coopération entre notre pays et la République populaire de Chine a également été soulevée par vos Commissaires qui ont soutenu que ces infrastructures ne génèrent pas assez de recettes d'exploitation pouvant assurer leur entretien et garantir une utilisation régulière et durable.

Du point de vue transversal, vos Commissaires ont mis en avant la faible implication de la majorité des Collectivités territoriales dans le financement, l'entretien et la gestion des infrastructures sportives, alors que ce domaine constitue une compétence qui leur est transférée. Ils ont ainsi suggéré la mise en place de mécanismes permettant une intégration des stades régionaux dans une gestion patrimoniale unifiée, afin de faciliter le suivi et l'entretien par les services centraux du ministère, tout en responsabilisant les Collectivités territoriales dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Ils ont, dans cette perspective, mis l'accent sur la nécessité de réfléchir à un modèle d'exploitation économique des infrastructures sportives, pour générer des recettes propres pouvant assurer leur maintenance et ainsi réduire les charges de l'État, confronté à des contraintes budgétaires.

S'agissant de la préparation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026, vos Commissaires ont interpellé Madame le Ministre sur le degré d'implication des structures et acteurs du domaine, notamment l'Institut national supérieur de l'Éducation populaire et du Sport (INSEPS) et l'Association sénégalaise des Managers du Sport (ASMAS). Ils ont aussi souhaité l'adoption d'un plan de communication robuste pour mieux informer les populations locales sur les réalisations en cours, y compris la mise en place de pelouses synthétiques par l'AGEROUTE dans les communes ciblées.

Sur ce point, ils ont demandé des précisions sur le niveau d'avancement des travaux d'infrastructures dédiées aux JOJ, sur les projections en termes de médailles pour le Sénégal, et sur l'héritage matériel et immatériel pour les villes hôtes, comme Saly et Diarniadio, en termes de retombées économiques, de création d'emplois locaux et de renforcement des capacités des jeunes. Ils ont également plaidé pour la création de centres de performance, notamment à Kédougou, dont la configuration géographique en altitude constitue un atout pour le développement de l'athlétisme de haut niveau.

Dans le domaine des disciplines sportives, vos Commissaires ont noté que le football concentre l'essentiel des dotations budgétaires et des dispositifs d'accompagnement, au détriment d'autres sports qui ont pourtant valu au Sénégal d'importantes satisfactions et un nombre significatif de médailles. Ils ont, en effet, cité le basket-ball, pour lequel il a été demandé la mise en place d'une politique volontariste permettant au Sénégal de retrouver sa place dans le classement continental et mondial. À ce propos, il a été souhaité le démarrage des travaux de réfection du terrain de basket de Koulang à Saly. Vos Commissaires ont, de plus, attiré l'attention de Madame le Ministre sur la situation des arts martiaux pour lesquels notre pays ne dispose toujours pas d'un temple dédié, ainsi que sur des disciplines comme le scrabble, dont la fédération se plaint d'un sentiment d'exclusion, malgré les efforts consentis pour représenter le Sénégal dans les compétitions africaines et internationales.

Vos Commissaires ont, dans la même dynamique, préconisé une meilleure prise en compte du handisport, de la natation, de la pétanque, de l'aquagym et des sports traditionnels comme les régates et les courses hippiques, tout en insistant sur l'importance des activités sportives dans la promotion de l'intégration sociale, de la culture et de la cohésion nationale.

Dans le même ordre d'idées, ils ont recommandé de former systématiquement les acteurs, les organisateurs et les encadreurs sportifs aux premiers secours, de rendre

obligatoire la présence de défibrillateurs dans les complexes sportifs, et de veiller à un encadrement plus strict de l'ouverture des salles de sport, lesquelles doivent être soumises à une autorisation préalable, à un cahier des charges précis et à des exigences de qualification des moniteurs.

Vos Commissaires ont aussi plaidé pour l'accompagnement des arbitres, y compris dans l'accès aux mécanismes de financement tels que les fonds issus du programme FIFA Forward, destinés à soutenir le développement du football local.

Sur le plan de la gouvernance de la jeunesse et des organisations de base, vos Commissaires se sont interrogés sur le fonctionnement du Conseil national de la Jeunesse du Sénégal (CNJS), dont de nombreux dirigeants auraient dépassé la limite d'âge, et sur le renouvellement attendu de ses instances. Ils ont, dans ce sens, préconisé la limitation des mandats dans les structures telles que l'ONCAV, afin de favoriser l'alternance, le renouvellement des leaderships et la meilleure représentation des jeunes générations. Ils ont également insisté sur l'urgence d'adopter une politique nationale de la jeunesse qui ne soit plus uniforme, mais territorialisée, c'est-à-dire adaptée aux besoins spécifiques de chaque région, surtout les zones de l'intérieur du pays comme le département de Podor.

Parallèlement, l'accent a été mis sur la nécessité de créer un fonds d'appui aux initiatives de la jeunesse, destiné à financer des projets économiques, sociaux, culturels ou des actions citoyennes, portés par les jeunes et leurs associations.

Vos Commissaires ont, en outre, suggéré, en concertation avec le Ministère de l'Éducation nationale, l'enseignement des valeurs du sport, telles que l'esprit d'équipe, la discipline et le respect des règles, dès le cycle élémentaire, ainsi que la redynamisation de l'Union des associations sportives scolaires et universitaires (UASSU), qui a longtemps constitué un vivier de talents dans de nombreuses disciplines.

Ils se sont aussi exprimés sur la situation des jeunes de la diaspora et le rôle que pourraient jouer les députés représentant les Sénégalais établis à l'étranger, notamment au Maroc, dans la perspective des grandes compétitions de la Coupe d'Afrique, ainsi que sur l'urgence de mieux encadrer les recruteurs de jeunes footballeurs sénégalais, compte tenu du décès tragique de notre jeune compatriote Cheikh Touré au Ghana.

Vos Commissaires se sont également inquiétés du sort des stadiers dont les contrats arrivent à échéance en décembre 2025 et ont interpellé Madame le Ministre sur les dispositions prévues pour le renouvellement ou, à défaut, la reconversion de ces agents. Dans le même esprit, ils ont insisté sur la nécessité de renforcer la collaboration entre le Ministère et la Fédération sénégalaise de football (FSF), dans l'intérêt supérieur de cette discipline, tout en recommandant une revalorisation de

l'enveloppe financière allouée aux vainqueurs du Championnat national et de la Coupe du Sénégal, afin d'améliorer l'attractivité de ces compétitions.

Par ailleurs, vos Commissaires ont abordé des préoccupations spécifiques, comme le rapport des jeunes avec les réseaux sociaux, particulièrement « *TikTok* », jugé problématique pour une partie de la jeunesse qui y consacre un temps excessif sans réelle valeur ajoutée. Ils ont ainsi recommandé un encadrement accru de ces plateformes, afin d'aider les jeunes à en tirer le meilleur parti et à se prémunir contre leurs effets négatifs.

De surcroît, ils ont évoqué la lutte contre le tabagisme, l'addiction aux drogues, le renforcement du mouvement scout, des moniteurs de collectivités éducatives et des centres aérés, ainsi qu'une meilleure intégration des personnes vivant avec un handicap dans les programmes du ministère.

Poursuivant leurs propos, vos Commissaires ont insisté sur le potentiel des vacances agricoles, sur la nécessité d'accompagner les jeunes dans l'acquisition de mini-forages permettant la culture en saison sèche, notamment dans des départements comme Malem Hodar, sur le manque de surface pour des exploitations agricoles par les jeunes au niveau des Collectivités territoriales, et sur l'utilité d'implanter des centres de formation professionnelle adaptés aux spécificités locales. Ils ont, en outre, encouragé l'État à faire des associations de jeunes des vecteurs centraux de la promotion de la citoyenneté, de l'initiative et du développement, en les aidant à structurer des activités permanentes et non à se limiter à de simples actions ponctuelles.

À ce niveau, vos Commissaires ont rappelé que, dans des localités telles que Malem Hodar, les contraintes sont multiples, en raison du manque de logistique pour les services départementaux des sports, de l'insuffisance des moyens matériels, du déficit d'infrastructures adaptées et de l'absence de formation des cadres techniques et administratifs. Ils ont ainsi recommandé que ces territoires, souvent ruraux et enclavés, soient pleinement intégrés dans la planification du sport national.

Vos Commissaires ont, sur un autre registre, déploré que les services départementaux de la jeunesse et des sports n'aient pas bénéficié de crédits de fonctionnement durant la gestion 2025, alors que les services régionaux et centraux du ministère ont pu engager leurs crédits. Ils ont dénoncé cet état de fait, jugé paradoxal, dans la mesure où les services départementaux, placés au bas de l'échelle administrative et en contact direct avec les populations, sont les mieux positionnés pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles.

Enfin, vos Commissaires ont relevé un déséquilibre dans la répartition des crédits entre les programmes « Sport » et « Jeunesse », au détriment de ce dernier, et ont demandé une augmentation globale du budget du ministère, en tenant compte d'une réallocation plus cohérente entre les niveaux central, régional et départemental.

Reprenant la parole pour faire suite aux interpellations de vos Commissaires, Madame le Ministre les a remerciés pour la qualité et la pertinence de leurs interventions, qui, selon elle, permettront de mieux affiner l'action du département, afin de répondre plus efficacement aux besoins des acteurs du sport et de la jeunesse. Elle a, ensuite, apporté des éléments de réponse.

Madame le Ministre a, tout d'abord, tenu à rappeler que, lors de sa prise de service, les crédits budgétaires pour l'année 2025 étaient encore répartis entre les programmes hérités de l'architecture budgétaire initiale de 2024, et qu'un travail de restructuration a été entrepris pour aligner, à partir de 2026, le budget du ministère sur les priorités de l'Agenda national de Transformation (ANT), décliné en un master plan et une Stratégie nationale de Développement (SND). Selon elle, les missions du département sont désormais prises en charge dans le cadre de nouveaux projets adossés à l'ANT.

Évoquant les réformes institutionnelles, elle a indiqué que les premiers dossiers traités ont concerné le Conseil national de la Jeunesse du Sénégal (CNJS), le projet de Code du Sport et la réforme des collectivités éducatives. Le mandat des membres du CNJS étant arrivé à expiration depuis 2018, le département, pour y remédier, a organisé, avec l'implication des services du ministère, des parlementaires et d'autres parties prenantes, des Comités Régionaux de Développement (CRD) dans les quatorze (14) régions du pays. Les conclusions de ce processus ont révélé que le CNJS, dans sa configuration actuelle, n'est plus adapté pour une meilleure prise en charge des aspirations de la jeunesse sénégalaise. C'est ainsi, informera-t-elle, qu'il a été décidé de migrer vers un Conseil consultatif de Jeunes du Sénégal (CCJS), dont la mise en place est en cours. Dans ce cadre, elle a annoncé qu'un projet de décret a été transmis au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique pour avis, puis au Secrétariat général du Gouvernement, en vue de sa présentation au Conseil des ministres pour examen et adoption.

Concernant le projet de Code du Sport, Madame le Ministre a précisé qu'il a déjà été examiné et adopté en Conseil des ministres et que l'Assemblée nationale sera prochainement saisie pour son examen. Elle a souligné que l'adoption de ce code offrira un cadre juridique solide pour la gouvernance du sport, notamment en ce qui concerne la limitation des mandats dans les instances dirigeantes, question qui, à l'état actuel du droit positif, n'est pas encadrée, mais qui pourra être traitée à travers des décrets d'application.

Elle a, par ailleurs, rappelé qu'en dehors de certaines structures comme le Comité national de Gestion de la Lutte (CNG), les dirigeants des fédérations sportives sont élus par leurs assemblées générales. S'agissant de la relation avec les fédérations, particulièrement la FSF, Madame le Ministre a rappelé que c'est l'État qui délègue ses pouvoirs et décide souverainement des disciplines sportives qui seront pratiquées

sur son territoire. Elle a, dans ce sens, précisé que l'État finance le sport national, particulièrement le football, et, à ce titre, il a le droit de regard, notamment sur la FSF, sans que cela ne puisse constituer une immixtion, dans la gestion interne des fédérations.

Sur la politique nationale de la jeunesse, Madame le Ministre a indiqué que son département a mis en place un Programme national de Développement de la Jeunesse, qui constitue la stratégie de base à laquelle devront se référer l'ensemble des interventions en direction des jeunes. Elle a insisté sur la transversalité de la jeunesse, prise en compte dans les lettres de politiques sectorielles de nombreux ministères, et a précisé que son département se concentre sur les fondamentaux que sont le civisme et la citoyenneté. Selon elle, quels que soient les mécanismes de financement mis en place pour les jeunes, ils ne seront pas bien utilisés si le socle de civisme et de citoyenneté n'est pas suffisamment renforcé. Dans cette perspective, le ministère envisage de généraliser, à l'horizon 2026, les centres de conseil pour adolescents, en s'appuyant sur les départements qui ne disposent pas encore de tels services mais qui abritent déjà des bureaux de conseil, a-t-elle informé.

Madame le Ministre a rappelé que cette dynamique est portée par des partenariats solides avec des organisations internationales telles que le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et ONU Femmes, qui accompagnent la mise en place des centres de conseil pour adolescents. Elle a également évoqué une réforme majeure des collectivités éducatives et annoncé le lancement prochain d'un programme intitulé « Collectivités éducatives pour tous », en 2026, sous la forme de patronages ou de centres aérés dans chaque commune, selon un schéma de financement multipartite associant l'État, les communes et le secteur privé.

Abordant la question des CDEPS, Madame le Ministre a précisé que ces structures sont prises en charge dans la politique sectorielle du ministère. Elle a, en outre, informé qu'un partenariat est envisagé avec la Société nationale de Gestion du Patrimoine bâti de l'État (SOGÉPA), qui a déjà formulé des propositions pour prendre en charge la réhabilitation de certains CDEPS dans le cadre du partenariat public-privé.

Elle a aussi précisé que les CDEPS ne relèvent pas exclusivement du Ministère de la Jeunesse et des Sports, mais constituent également un levier pour d'autres ministères, tels que ceux en charge de la Culture ou de l'Environnement, dans le cadre de leurs interventions au niveau déconcentré. Concernant le partenariat avec l'association « Consortium Jeunesse » au niveau du CDEPS de Guédiawaye, elle a reconnu la nécessité d'un encadrement plus rigoureux des conventions de délégation de service public. Elle a, sur ce point, fait part de l'approfondissement de l'étude de la proposition d'un protocole d'accord sur la gestion des infrastructures de jeunesse.

Sur les Maisons de la Jeunesse et de la Citoyenneté, Madame le Ministre a indiqué que ce programme, très ambitieux, était structuré en deux phases. La première, portant sur huit (08) maisons financées sur ressources internes, n'a permis la livraison complète que d'une seule maison. Les travaux des autres sont restés inachevés, parfois en l'absence même de contrats formalisés entre l'État et les entreprises. Elle a expliqué que l'Administration ne peut procéder à des paiements sans base contractuelle valable, et que certaines entreprises attributaires n'étaient pas en capacité d'exécuter les travaux. En effet, soulignera-t-elle, les Maisons de la Jeunesse et de la Citoyenneté de Fatick, Pikine, Guédiawaye, Podor, Vélingara, Goudiry et Matam sont ainsi confrontées à des difficultés multiples, que le ministère s'attache aujourd'hui à résoudre par la reprise des procédures et la régularisation des marchés.

La seconde phase, portant sur trente-huit (38) maisons, est financée sur ressources extérieures par la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC). À ce niveau, Madame le Ministre a soutenu que l'entrepreneur est disposé à livrer les chantiers dans un délai maximum de huit (08) mois, à compter du paiement de ses décomptes antérieurs. Elle a précisé que les équipements destinés à ces maisons font partie intégrante des contrats et se trouvent actuellement au Port autonome de Dakar, en attente de l'accomplissement des formalités nécessaires. Sur ce point, elle a souligné que les services du Ministère des Finances et du Budget pourraient faciliter la mise à disposition des équipements aux maisons bénéficiaires.

En ce qui concerne les infrastructures sportives, Madame le Ministre a informé qu'un bilan des chantiers inachevés, pour lesquels des avances de démarrage et des décaissements ont été opérés, a été réalisé dès sa prise de fonction. Ainsi, douze (12) chantiers ont été identifiés, pour un coût global de plusieurs milliards de francs CFA, dont la moitié a déjà été payée, alors que le niveau d'exécution reste très insuffisant. Elle a donné, à titre d'illustration, le cas du stade Massène SENE de Fatick, pour lequel une enveloppe de 298 975 000 de F CFA a été prévue, avec une avance de démarrage de 159 963 000 de F CFA, destinée à la construction d'une seconde tribune.

Madame le Ministre a ainsi annoncé que son département travaille, en relation avec les services du Ministère des Finances et du Budget, notamment la Direction centrale des Marchés publics (DCMP), et l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP), pour la résiliation de certains marchés.

S'agissant du stade Demba DIOP, elle a indiqué avoir reçu une mission de la FIFA Afrique et a, par la suite, fixé un délai à la Fédération sénégalaise de Football (FSF) pour se prononcer sur l'achèvement des travaux, soit sous la responsabilité de la FIFA, soit leur reprise par l'État, compte tenu du rôle essentiel de ce stade dans l'écosystème du sport dakarois, scolaire et universitaire.

Madame le Ministre a, dans ce cadre, insisté sur le fait que toutes les localités ont besoin d'infrastructures sportives, mais que les communes, en tant que détentrices de compétences en matière sportive, ont une responsabilité directe dans le financement et l'installation des équipements, ainsi que dans leur maintenance. Elle a cité l'exemple de la commune de Diamaguène Sicap Mbao, qui a pu disposer d'un terrain de football grâce au financement du Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN) et de partenaires privés, et a invité les communes à saisir les opportunités de la coopération décentralisée et des mécanismes de financement innovants.

Pour ce qui est du Mouvement « *Navétanes* », elle a rappelé que la période d'activités sportives a été fixée du 15 juillet au 15 octobre 2025, tout en précisant que l'ONCAV et l'ONGAM peuvent organiser, durant l'année scolaire, des activités culturelles, civiques et de citoyenneté. Elle a annoncé qu'une évaluation de cette mesure serait conduite, en associant la Commission compétente de l'Assemblée nationale et les autres parties prenantes, afin de tirer les enseignements de la première année d'application et d'ajuster, si nécessaire, le dispositif.

Relativement aux crédits de fonctionnement des services départementaux de la jeunesse et des sports, Madame le Ministre a reconnu l'existence de difficultés techniques liées à la fusion, au niveau gouvernemental, des départements de la jeunesse, des sports et de la culture. Elle a précisé que ce nouvel attelage n'avait pas été suivi, dans un premier temps, d'une harmonisation au niveau déconcentré et que l'allocation des crédits ne tenait pas compte de ce regroupement des services.

Il en est résulté, dans certains services, des obstacles à l'engagement des crédits, alors que d'autres services ont pu, sous l'égide des préfets et gouverneurs, engager une partie de leurs dotations. Elle a conséquemment indiqué qu'il a été décidé de procéder à la fusion des services départementaux de la jeunesse et des sports, afin de mettre un terme à ces dysfonctionnements et de garantir un meilleur accès aux ressources.

Sur la question de la Fédération sénégalaise de scrabble, elle a soutenu que cette discipline a bénéficié d'un accompagnement financier de quarante (40) millions de FCFA, permettant la participation à des championnats d'Afrique. Elle a expliqué que, pour l'année 2024, le ministère a procédé à un arbitrage judicieux du financement des compétitions sportives internationales, en informant les fédérations du montant de l'enveloppe disponible. La répartition s'est appuyée sur des critères de performance et de bonne gouvernance, dans un souci de rationalisation des dépenses et d'optimisation de l'utilisation des ressources publiques.

Évoquant les nouveaux projets du ministère, Madame le Ministre dira que la vision sportive du Chef de l'État repose sur deux leviers complémentaires : le sport de haute performance et le sport de masse. Pour ce dernier, elle a relevé l'importance d'investir prioritairement dans les équipements de proximité, qui permettent aux populations de

pratiquer le sport dans leur environnement immédiat, plutôt que de concentrer les efforts uniquement sur les grands stades, nécessaires pour les compétitions internationales mais insuffisants pour développer la pratique sportive de base.

Elle a rappelé que, grâce à un travail technique interne et à l'adoption de la loi de finances rectificative de 2025, les crédits d'investissement ont été revus à la hausse, permettant de lancer la réalisation de vingt-cinq (25) plateaux multifonctionnels dans des départements éloignés de Dakar, tels que Goudomp, Kédougou, Matam, Ziguinchor et Sédhiou, et qu'il est prévu d'en réaliser cinquante (50) autres en 2026, suite à la sollicitation d'un réaménagement de crédits de plus de sept (07) milliards de F CFA.

Elle a ajouté que si le secteur parapublic, notamment la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), ainsi que certains partenaires privés, acceptent d'accompagner le ministère, l'objectif de cent (100) plateaux multifonctionnels pourrait être atteint, ce qui contribuerait aussi à la préparation et à l'héritage des JOJ 2026.

Réagissant à la demande relative à l'installation de projecteurs au stade municipal de Sédhiou, Madame le Ministre a précisé que cette opération relève, en premier lieu, de la responsabilité de la commune, en sa qualité de collectivité compétente en matière d'équipements sportifs. Elle a, toutefois, indiqué que, si cette commune ne dispose pas des ressources financières nécessaires, elle pourra saisir officiellement la Fédération sénégalaise de Football, qui a financé ce stade, afin d'examiner les modalités de prise en charge de la pose de ces projecteurs.

Sur la lutte, elle a indiqué que le processus électoral est enclenché, avec la mise en place des commissions électorale et de recours, et que l'Assemblée générale de la Fédération sénégalaise de Lutte (FSL) est fixée au 27 décembre 2025. Elle a justifié la mutation du CNG en Fédération par la nécessité de mieux démocratiser la discipline, de mieux capter les financements et d'assurer un encadrement plus rigoureux des carrières des jeunes lutteurs.

S'agissant des fonds FIFA, elle a rappelé que cette organisation sportive internationale conserve la maîtrise des programmes qu'elle finance et de leurs modalités de mise en œuvre. D'ailleurs, informera-t-elle, la FIFA avait pris en charge, en 2022, la construction d'un terrain de sport au lycée Lamine GUEYE de Dakar.

Au sujet des communes devant bénéficier directement des infrastructures héritées des JOJ 2026, elle a annoncé que les communes comme, Golf Sud et Wakhinane Nimzatt, avaient été déterminées avant l'arrivée du nouveau régime, dans le cadre des décisions prises par le Comité d'Organisation des JOJ.

Enfin, Madame le Ministre a indiqué que l'héritage de ces jeux permettra d'accélérer la formation aux métiers du sport grâce, notamment, à une convention signée entre le Ministère de l'Enseignement professionnel, technique et de l'Emploi et le Comité

d'organisation des JOJ. Elle a, à ce sujet, souligné que, si l'héritage matériel reste limité à certaines infrastructures dans la région de Dakar, l'impact immatériel en matière de compétences, de gouvernance sportive et de visibilité internationale sera significatif et devra être largement capitalisé.

À la suite de Madame le Ministre, son Collègue des Finances et du Budget a pris la parole pour apporter des compléments de réponse sur certaines interpellations spécifiques.

Il a ainsi indiqué que les crédits alloués au Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de l'exercice 2026 sont, en apparence, en baisse de 8 467 478 650 de F CFA, soit 17,85 %, par rapport aux crédits de l'exercice en cours. Il a, toutefois, précisé que cette lecture doit être nuancée, dès lors que certains projets importants, tels que la réhabilitation de quatre (04) stades à savoir Léopold Sédar SENGHOR à Dakar, Ely Manel FALL à Diourbel, Lamine GUEYE à Kaolack et Aline Sitoé DIATTA à Ziguinchor, pour un montant cumulé de 10,2 milliards de F CFA, sont en cours de finalisation et ne se reflètent plus dans le budget du ministère.

Il a ajouté qu'une lecture transversale du budget, incluant les dotations relatives aux JOJ 2026 figurant dans d'autres sections budgétaires, révèle que les ressources allouées au secteur ne sont pas, en réalité, en régression. Il a ainsi mentionné, à titre d'illustration, une enveloppe de 11,737 milliards de F CFA inscrite dans la section du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique pour le renforcement des infrastructures au profit des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dans la perspective des JOJ, une enveloppe de 23 milliards de F CFA, au niveau de la section du Ministère des Infrastructures pour la réhabilitation d'installations sportives (stade Iba Mar Diop, piscine olympique, caserne Samba Diéry Diallo et équipements de proximité), ainsi qu'une enveloppe complémentaire de 14 milliards de F CFA pour l'amélioration de l'accessibilité et la remise à niveau des infrastructures sportives sur l'axe Dakar-Diamniadio-Saly.

Monsieur le Ministre a, par ailleurs, informé que la section consacrée au Ministère des Forces armées comprend une enveloppe de 1 444 100 000 de F CFA pour la finalisation de certaines infrastructures militaires spécifiques, dont un centre équestre, et que la section 60, relative aux charges communes, prévoit 43 240 175 976 de F CFA pour faire face à toute dépense imprévue susceptible de perturber l'organisation des JOJ. Selon lui, l'ensemble de ces dispositifs démontre la volonté du Gouvernement de prendre toutes les dispositions budgétaires nécessaires pour finaliser, en temps utile, les projets d'infrastructures liés à cet événement.

Concernant spécifiquement les Maisons de la Jeunesse et de la Citoyenneté, il a indiqué qu'il s'agit d'un projet d'un coût global de 32 840 000 000 de F CFA, financé par la BIDC, dont le taux d'exécution avoisine 68 %. Il a assuré que le Gouvernement a pris les dispositions nécessaires, au niveau du Ministère des Finances et du Budget,

pour accompagner l'élan de finalisation de ces chantiers, notamment en mobilisant les crédits non consommés de projets n'ayant pas atteint un niveau d'exécution satisfaisant, en vue de leur réaffectation au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Il a, enfin, expliqué que, s'agissant de projets financés sur ressources extérieures, des marges existent pour reporter, si nécessaire, certains investissements au-delà de l'exercice 2026, sans contrainte majeure, ce qui offre une certaine flexibilité pour adapter la programmation financière à l'évolution de l'exécution physique des chantiers.

Satisfaits des réponses apportées par Madame et Monsieur les Ministres, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, les différents programmes du projet de budget 2026 du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ils vous demandent d'en faire autant, si cela ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.

**MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

<b>Programmes / titres</b>	<b>Montant en AE</b>	<b>Montant en CP</b>
<b>Programme</b>		
<b>Développement de la</b>		
<b>pratique et des</b>		
<b>performances</b>		
<b>sportives</b>		
Dépenses de personnel	<b>228 930 000</b>	<b>228 930 000</b>
Acquisition de biens et services	<b>10 172 423 250</b>	<b>10 172 423 250</b>
Transferts courants	<b>11 619 750 000</b>	<b>11 619 750 000</b>
Investissements exécutés par l'Etat	<b>8 764 948 997</b>	<b>8 764 948 997</b>
<b>Total Programme</b>		
<b>Développement de la</b>		
<b>pratique et des</b>		
<b>performances</b>		
<b>sportives</b>		
	<b>30 786 052 247</b>	<b>30 786 052 247</b>
<b>Programme Pilotage,</b>		
<b>Coordination et</b>		
<b>Gestion</b>		
<b>administrative</b>		
Dépenses de personnel	<b>3 050 469 640</b>	<b>3 050 469 640</b>

Acquisition de biens et services	<b>1 665 135 427</b>	<b>1 665 135 427</b>
Transferts courants	<b>530 000 000</b>	<b>530 000 000</b>
Investissements exécutés par l'Etat	<b>458 000 000</b>	<b>288 536 640</b>
<b>Total Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>	<b>5 703 605 067</b>	<b>5 534 141 707</b>
<b>Programme Promotion sociale et économique des jeunes</b>		
Dépenses de personnel	<b>294 848 000</b>	<b>294 848 000</b>
Acquisition de biens et services	<b>676 372 426</b>	<b>676 372 426</b>
Transferts courants	<b>400 000 000</b>	<b>400 000 000</b>
Investissements exécutés par l'Etat	<b>1 270 000 000</b>	<b>1 270 000 000</b>
<b>Total Programme Promotion sociale et économique des jeunes</b>	<b>2 641 220 426</b>	<b>2 641 220 426</b>
<b>Total Dotation Ministère de la Jeunesse et des Sports</b>	<b>39 130 877 740</b>	<b>38 961 414 380</b>

